

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2016 COMPTE RENDU

### – Développement économique

#### **C28.2016 Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (OCMACS) – Convention cadre**

Pour rappel, la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles a participé à une ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) qui s'est terminée en 2005. Cette précédente opération a permis d'accompagner plus de 50 entreprises sur le territoire du Pays Loire Nature, via des aides individuelles.

Aujourd'hui, afin de renouveler cette dynamique après des artisans, commerçants et entreprises de services, le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature a décidé de mettre en place une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (OCMACS).

L'OCMACS permettra :

- des actions visant à soutenir les investissements individuels des entreprises artisanales et commerciales du territoire,
- des actions collectives d'accompagnement visant à dynamiser et soutenir le développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire.

Conformément à la décision n°15-404 du 26 octobre 2015 d'attribution de subvention FISAC, il a été attribué au Syndicat Mixte du Pays Loire Nature pour le financement d'une OCMACS sur son territoire :

- Une subvention de fonctionnement de 8 050 €,
- Une subvention d'investissement de 164 250 €.

Cette opération se déroule sur une durée maximum de 3 ans.

Considérant la nécessité de passer une convention cadre entre l'ensemble des parties prenantes à l'OCMACS, afin d'en assurer la mise en œuvre,

Considérant le plan de financement suivant :

<b>Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (OCMACS) sur le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature</b>					
	<b>ETAT (FISAC)</b>	<b>Département d'Indre-et- Loire</b>	<b>CC de Gâtine et Choisilles</b>	<b>CC Touraine Nord-Ouest</b>	<b>CC du Pays de Racan</b>
<b>Aides directes à l'investissement des entreprises commerciales, artisanales et de services</b>	164 250 €	43 000 €	20 000 €	40 000 €	40 000 €
<b>Dépenses de fonctionnement (animation, communication...)</b>	8 050 €	-	-	-	-

Après délibération les élus décident à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement repris ci-dessus,
- De valider la convention cadre relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (OCMACS) par le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature ci-annexée,
- De valider le règlement d'attribution de l'aide aux entreprises ci-annexé,
- D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer ces documents et tous les autres documents afférents à ce dossier.

#### **C29.2016 Désignation d'un représentant pour la commission consultative paritaire – Loi TECV (Transition énergétique pour la croissance verte)**

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) permet la création d'une commission consultative entre tout syndicat exerçant la compétence d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie) et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission consultative coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Pour information, après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Dans ce sens, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a sollicité la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles afin qu'elle désigne un représentant qui siègera à cette commission.

Vu la loi de Transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17 août 2015,

Vu l'article L2224-37-1 du code générale des collectivités territoriales,

Vu la demande du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL),

Le Conseil Communautaire, après délibération approuve cette proposition à l'unanimité et désigne Monsieur Makagon Eric comme représentant qui siègera à la commission consultative paritaire décrite ci-avant.

## **- Environnement**

### **C30.2016 Convention avec SITA pour l'utilisation du quai à verre du Centre Tri'Tout de Saint-Antoine pour les déchets verre issus du SMIOM de Couesmes**

La mise en fonctionnement du quai à verre construit au centre Tri'Tout permettra de limiter les transports des déchets en verre produit sur Gâtine Choissilles (700 T) est donc une économie de dépense de 5,96 € HT / T soit 4 172 € HT/an par rapport au système actuel (vidage à Montlouis).

De plus l'entreprise SITA, prestataire de collecte également du SMIOM de Couesmes, souhaite stocker les déchets en verre du SMIOM (600 T/ an) plus localement. Il est donc proposé de conventionner avec SITA pour l'utilisation du quai à verre du Centre Tri'Tout de Saint-Antoine pour les déchets verre issus du SMIOM de Couesmes.

Paiement Sita à la Communauté de communes : 6 € HT / T soit 3 600 € HT / an

Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité le principe de cette convention et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et l'avenant au contrat existant.

### **C31.2016 Achat d'un chargeur télescopique pour le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher**

Afin de permettre notamment le fonctionnement du quai à verre, il est nécessaire d'acheter un chargeur télescopique au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher.

Plusieurs propositions ont été étudiées avec la société Sita.

Après délibération, les élus acceptent la proposition du Vice-Président à l'unanimité pour un montant global de 30 000 € HT et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer le bon de commande adéquat.

### **C32.2016 Emprunt pour l'achat d'un chargeur télescopique pour le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher**

Afin de financer l'achat d'un chargeur télescopique pour le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de procéder à un emprunt de 30 000 € sur 5 ans

Après délibération, les élus acceptent avec une voix contre le recours à un emprunt et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à faire les démarches de consultation nécessaires.

### **C33.2016 Nomination d'un représentant au comité de pilotage de Tours Plus pour la construction d'une usine de retraitement des déchets ménagers.**

Tours Plus, dans le cadre de la construction d'une usine de traitement des déchets ménagers à la Billette propose à la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles une place pour un représentant dans le comité de pilotage créé à cette occasion.

Il convient donc de désigner un représentant.

Après délibération, Monsieur Antoine Trystram est désigné, à l'unanimité, pour représenter la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles au sein du Comité de Pilotage de Tours Plus en vue de la construction d'une usine de traitement des déchets ménagers.

## – Voirie – Logement – Bâtiments – Gens du voyage

### **C34.2016 Programmation de voirie 2016** (tableau joint)

Monsieur le Vice-Président expose que la commission propose les travaux 2016 de voirie, dans leur grande majorité. Il convient que le conseil émette un avis quant à ces projets (tableau joint).

Le conseil, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à l'unanimité sur le principe de la dépense à hauteur de 885 055,20 € HT (Part de la Communauté de Communes) qui subira des ajustements en fonction des analyses complémentaires à réaliser. Une partie de l'enveloppe 2016 reste alors disponible et son utilisation sera étudiée en septembre.

### **C35.2016 Aire d'accueil des gens du voyage à Neuillé-Pont-Pierre – Dépôt d'une demande de permis de construire**

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Neuillé-Pont-Pierre, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Neuillé-Pont-Pierre a été adoptée, après enquête publique, par le conseil municipal de Neuillé-Pont-Pierre le 5 avril 2016.

En conséquence, il est désormais possible de déposer un permis de construire pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité et :

- autorise, Monsieur le Président ou son représentant, à déposer, en vue de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, une demande de permis de construire et ses éventuels modificatifs,
- autorise, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires.

## – Petite enfance, enfance, jeunesse

### **C36.2016 Rattachement de l'ALSH de Neuillé Pont Pierre à la compétence communautaire : Modification délibération : Réf : C17.2016**

Lors de cette délibération, il a été écrit :

« Le conseil, après délibération à l'unanimité : valide le rattachement de l'ALSH de Neuillé Pont Pierre à la compétence communautaire **à compter du début des vacances scolaires d'été 2016.**

Il fallait délibérer : **à compter du 15 mars 2016.**

Le Conseil Communautaire, après délibération, accepte cette modification à l'unanimité.

### **C37.2016 La tarification des ALSH**

#### **NOUVELLE TARIFICATION :**

<b>TARIFS JOURNEE et MINI-SEJOUR</b> (sur amplitude de l'accueil)				
Tranches de quotient familial CAF et taux d'effort applicables  <b>à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016</b>	pour les habitants de la CCGC		pour les habitants hors de la CCGC	
	<b>Tarif Journée</b> (repas + goûter compris)	<b>Tarif journée mini séjour</b> 1 journée + 1 nuit + repas du soir et petit déjeuner compris	<b>Tarif Journée</b> (repas + goûter compris)	<b>Tarif journée mini séjour</b> 1 journée + 1 nuit + repas du soir et petit déjeuner compris
	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort	Taux d'effort
<b>Modalités de calcul</b>		<b>+ 50 % du tarif journée</b>	<b>+ 50 % du tarif habitant CCGC</b>	<b>+ 50 % du tarif journée</b>
000 € à 770 €	1,00 %	1,50 %	1,50 %	2,25 %
771 € et plus	<b>1,30 %</b>	<b>1,95 %</b>	<b>1,95 %</b>	<b>2,93 %</b>
Coût minimum incompressible à payer	3,50 €	5,25 €	5,25 €	7,90 €
Coût maximum à payer	<b>16,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>36,00 €</b>

<b>TARIFS PAR MERCREDIS après-midi</b> (sur l'amplitude de l'accueil)				
Tranches de quotient familial CAF et taux d'effort applicables <b>à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016</b>	pour les habitants de la CCGC		pour les habitants hors de la CCGC	
	Tarif après-midi (repas + goûter compris)		Tarif après-midi (repas + goûter compris)	
	taux d'effort		taux d'effort	

<b>Modalités de calcul</b>	<b>= 70 % du tarif journée</b>	<b>+ 50 % du tarif habitant CCGC</b>
000 € à 770 €	0,70 %	1,05 %
771 € et plus	<b>0,91 %</b>	<b>1,37 %</b>
coût minimum incompressible à payer	2,50 €	3,75 €
Coût maximum à payer	<b>11,20 €</b>	<b>16,80 €</b>

Le conseil communautaire demande à l'ensemble des gestionnaires des ALSH de mettre en application cette tarification à partir de la prochaine rentrée scolaire 2016-2017, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après analyse, le conseil accepte ces tarifs à l'unanimité.

### **C38.2016 Signature des avenants au CEJ CAF**

Madame la vice-présidente expose au conseil qu'il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des avenants quant au CEJ, avenants liés aux évolutions dans les structures.

Lors du groupe de pilotage du 19 janvier 2016 avec la CAF Touraine, un bilan du Contrat enfance jeunesse a été présenté à mi-parcours. Ce bilan faisant apparaître la nécessité de faire des avenants au CEJ afin de bénéficier de financements supplémentaires de la CAF Touraine. Ces avenants concernent certains ALSH comme celui de Saint Antoine du Rocher. Un avenant concernera aussi le financement de la formation BAFD de l'animateur jeunesse.

Après analyse, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité et autorise, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **C39.2016 Multi accueil : modification du règlement d'attribution des places**

Madame la vice-présidente expose au conseil qu'il convient de procéder à des modifications quant au règlement d'attribution des places afin d'apporter des réponses plus précises aux demandes d'inscription des familles.

Après analyse, le conseil accepte ces modifications à l'unanimité.

### **C40.2016 Demande de subvention pour l'ouverture d'une micro-crèche sur la commune de Pernay**

Dans le cadre du projet d'ouverture d'une micro-crèche sur la commune de Pernay il convient de déposer une demande d'intention de subvention auprès de la CAF.

Cette subvention valable 2 ans permettra la réalisation du projet.

Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à déposer une demande d'intention de subvention auprès de la CAF pour ce dossier.

Il a été précisé que cette délibération ne présume en rien des décisions futures de la Communauté de Communes sur ce projet.

## **– Finances - conventions**

### **C41.2016 ADS : Autorisation de signature de conventions**

Le Pays Loire Nature assure le service urbanisme pour l'ensemble des communes du territoire.

Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de permettre la signature de conventions bipartites pour ce service à savoir :

- Une convention bipartite communes / communauté de communes et
- Une convention bipartite Pays Loire Nature / Communauté de communes.

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération les élus acceptent le principe, à l'unanimité, de cette convention et autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

**Prochaine séance : Lundi 9 mai 2016 à 19h00**